



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-2173>

Département(s) de publication : **67**

Annonce n° **25-2173**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-139895

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Eurométropole de Strasbourg

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 24670048800017

**Ville** : STRASBOURG

**Code postal** : 67076

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 67

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Travaux d'entretien des revêtements de surface des secteurs piétonniers de l'Eurométropole de Strasbourg

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 45233141

**Type de marché** : Travaux

**Description succincte du marché** : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent les options (prestations similaires et reconductions). Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction

**Critères d'attribution** : Valeur technique : 20% Performances en matière de protection de l'environnement : 10% Prix des prestations : 70%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 14/01/2025 à 12h00, lire 21/01/2025 à 12h00

- Rubrique : Durée du contrat, Au lieu de L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 01/04/2025., lire L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du présent contrat

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/01/2025**